
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 29 juillet 2021
<u>Présents :</u> 10	L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 29 juillet 2021, s'est réunie sous la présidence de
<u>Votants:</u> 11	<u>Sont présents:</u> Jean-Luc HENRY, Monique BONAFINI, André BRUNEL, Romain HENRY, Amandine MORLOT, Sandrine MULLER, Tamara LUCAS, Patrick HURNI, Béatrice MERCIER, Tom GENIN
	<u>Représentés:</u> Jérôme PRIN par Romain HENRY
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Monique BONAFINI

Objet: Approbation du règlement du cimetière - 2021_DE_044

Vu la loi N° 82-113 du 02 Mars modifiée, relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'article L. 2122-22 8° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 mai 2021 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité de mettre à jour le règlement du cimetière suite aux nouvelles réglementations, et notamment la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

Considérant que le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal, d'établir un règlement du cimetière conforme aux nouvelles réglementations,

Il est proposé au Conseil Municipal : d'approuver le nouveau règlement du cimetière tel qu'annoncé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent la proposition de règlement à l'UNANIMITE.

Objet: Adoption du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable 2020 - 2021_DE_045

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Objet: Constitution des commissions communales - 2021_DE_046

COMMISSION BUDGET : HENRY Jean-Luc, BONAFINI Monique, BRUNEL André, MORLOT Amandine, MERCIER Béatrice, LUCAS Tamara

COMMISSION DES BOIS : HENRY Jean-Luc, BONAFINI Monique, BRUNEL André, PRIN Jérôme, HENRY Romain, HURNI Patrick

COMMISSION DES BATIMENTS : HENRY Jean-Luc, BONAFINI Monique, BRUNEL André, GENIN Tom, HENRY Romain, PRIN Jérôme

COMMISSION DES CHEMINS : HENRY Jean-Luc, BONAFINI Monique, BRUNEL André, HURNI Patrick, MERCIER Béatrice, PRIN Jérôme, HENRY Romain

COMMISSION DES EAUX-ASSAINISSEMENT : HENRY Jean-Luc, BONAFINI Monique, BRUNEL André, GENIN Tom, HENRY Romain, PRIN Jérôme

COMMISSION VILLAGE ET CIMETIERE : HENRY Jean-Luc, BONAFINI Monique, BRUNEL André, MORLOT Amandine, MERCIER Béatrice, MULLER Sandrine

COMMISSION INFORMATIONS - RELATIONS PUBLIQUES : HENRY Jean-Luc, BONAFINI Monique, BRUNEL André, MORLOT Amandine, LUCAS Tamara, MERCIER Béatrice

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : HENRY Jean-Luc

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MORLOT Amandine	LUCAS Tamara
MULLER Sandrine	GININ Tom
HENRY Romain	HURNI Patrick

Référent Défense : BRUNEL André

Délégué de la FUCLEM : titulaire : MERCIER Béatrice
suppléant : BRUNEL André

Objet: Numérotation des habitations sur Sauvigny et Traveron - 2021_DE_047

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, la dénomination et le numérotage des voies communales qui relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la numérotation suivante :

VOIE DE DIABRY :

NOM PROPRIETAIRE	PARCELLE CADASTRALE	NUMEROS DE RUE
PORTA Thibaut	AB 26 & 29	4 bis

AU MENUET :

NOM PROPRIETAIRE	PARCELLE CADASTRALE	NUMEROS DE L'IMMEUBLE
MILLOT Bruno	AA 1	10
MILLOT Romain	AA 1	12

CHEMIN DES JARDINETS :

NOM PROPRIETAIRE	PARCELLE CADASTRALE	NUMEROS DE L'IMMEUBLE
GENARD Jean-Marie	AA 241	1
THIERY Michel	AA 242	3
BERNARD André	AA 243	5
DESPRET Marc	AA 244	7
RODRIGUEZ née NICOLAS Brigitte	AA 245	9

RUE DE LA GARE :

NOM PROPRIETAIRE	PARCELLE CADASTRALE	NUMEROS DE RUE
GAEC LES CHENEVRIS - LANGARD Nicolas	ZE 126 & 127	9

VOIE DES MULECONS :

NOM PROPRIETAIRE	PARCELLE CADASTRALE	NUMEROS DE L'IMMEUBLE
MORLOT Ginette	AA 9 - 10 - 11 & 12	1
REMY Jean-Marie	AA 14 & 15	3
KHOLER Albert	AA 17	5
BODNEWICZ Alban	AA 19	7
STEPHAN Simone	AA 20	9
STEPHAN Simone	AA 21 - 22 & 23	11

HAMEAU DE TRAVERON :

NOM PROPRIETAIRE	PARCELLE CADASTRALE	NUMEROS DE RUE
CHILLON Francis	AC 9	9
LEMAIRE née CAMAILLE Dominique	AC 12	11
BABEL Anne - Moulin de Traveron	AC 19 - 20 - 44 & 45	13

CHEMIN DE CLEREY LA COTE:

NOM PROPRIETAIRE	PARCELLE CADASTRALE	NUMEROS DE RUE
GENIN Patrice	AB 26 & 29	2
GENIN Patrice	AB 26 & 29	4

Objet: Montant provisoire du loyer - 2021_DE_048

M André BRUNEL, 2ème adjoint, attire l'attention des membres du conseil municipal présents, que les nouveaux locataires doivent emménager le 1er août et que les travaux du logement du presbytère ne sont pas complètement terminés et dureront encore environ deux mois.

Il propose donc que durant ces 2 mois, le loyer ne soit pas augmenté comme prévu par la délibération n°2021-DE-041 du 21 mai 2021.

Messieurs Jean-Luc HENRY et Romain HENRY étant directement concernés par cette affaire, ne prennent pas part aux débats, ni au vote, afin d'éviter tous conflits d'intérêts.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents, décident à l'unanimité, que le loyer du logement du presbytère reste au montant initial, soit 590 € pour le mois d'août et septembre 2021, que l'augmentation sera effective une fois les travaux terminés, pour un loyer de 710 € par mois.

Objet : Point sur les travaux du logement presbytère

Les travaux sont quasiment terminés (salle de bain, fenêtres, porte d'entrée, plancher de l'étage, démolition des cheminées...), seule la pompe à chaleur n'est pas installée parce qu'il y a un retard de livraison du ballon d'eau chaude. Sur la totalité des prévisions financières des travaux (devis) soit 48 500 €, il y a eu 22 200 € de réglés et reste à facturer 24 000 €.

Les nouveaux locataires doivent emménager le week end du 1er août.

Objet : Campagne de stérilisation des chats

La campagne de stérilisation des chats errants a commencée depuis le 15 juillet, pour le moment 2 chattes ont été stérilisées et pucées, elles ont été relâchées à l'endroit où elles ont été capturées.

La campagne de stérilisation se fait en partenariat avec l'association 30 millions d'amis qui prend en charge la moitié des frais.

Objet : Chapelle du cimetière

La Chapelle située au centre du cimetière (concession abandonnée) nécessite d'être restaurée afin d'y édifier l'ossuaire, un devis avait été demandé en 2017 et s'élevait à 8 943.80 € auquel s'ajoutait 2 424.00 € pour la porte. Le Conseil propose de remettre à jour les devis et de délibérer lors d'une séance ultérieure.

Objet : Huis clos - 2021_DE_049

M. Jean-Luc HENRY, Maire, expose que conformément à l'article 1.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos, pour délibérer sur des informations figurant sur le site OpenStreetMap.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Objet : Informations figurant sur le site participatif OpenStreetMap

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un administré s'est plaint que des données étaient diffusées sur le site OpenStreetMap qui est un site participatif de cartographie en ligne qui vise à constituer une base de données géographiques libre du monde, cependant certaines informations indiquées sont de l'ordre privé et personnel. Après discussion, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire qu'il prenne les mesures nécessaires pour que toutes informations d'ordre privé et personnel n'apparaissent pas sur ce site.

Séance levée à 23h15.